

RÈGLEMENT DU CONCOURS LA PLUME STILEEX 2018

Article premier : Organisateur

Stileex SARLU dont le siège social est situé au Bureau numéro 3, immeuble Jacaranda Ambatonakanga Tana 101, représentée en la personne de son Directeur de publication, Simon LEE (ci-après dénommé l'organisateur), organise un concours littéraire intitulé « La Plume Stileex » dont la réception des dossiers se fera **du 01 au 22 octobre 2018 inclus**.

Article 2: Organisation

Le concours se fera sous la supervision de Maître Alain RAKOTONIRINA, Huissier de justice à Antananarivo.

Le programme se présentera comme suit:

lundi 01 octobre 2018 au lundi 22 octobre 2018: Réception des œuvres

- lundi 22 octobre 2018 au lundi 05 novembre 2018 : Première sélection
- lundi 05 novembre 2018 au lundi 19 novembre 2018 : Sélection des 10 meilleures œuvres par un jury
- lundi 19 novembre 2018 au dimanche 02 décembre 2018 : Vote public sur le forum <https://salon.stilexx.xyz/>
- vendredi 07 décembre 2018 : annonce des résultats lors d'une réception organisée par la Revue Stileex

Article 3: Les participants

Le concours est ouvert à tout individu désireux de partager ses talents d'écrivain. Il est ouvert à tout le monde, Malagasy comme ressortissants étrangers, adultes comme enfants (sous réserve d'une autorisation parentale dans ce dernier cas). La participation est aussi ouverte à l'internationale, ainsi toutes personnes assez confiantes en leur talent peuvent participer.

Ne sont pas autorisées à participer à ce concours, toutes personnes ayant collaboré à son organisation de façon directe ou indirecte, les personnes travaillant dans La Revue Stileex et les membres de leurs familles.

Article 4: Les modalités de participation

Pour participer à ce concours, les candidats devront envoyer un dossier composé de leur texte avec le bulletin de participation composé du nom, prénoms, coordonnées, adresse e-mail, adresse physique et numéro de téléphone (à découper dans le journal Jejoo) ainsi que la mention "Bon pour publication", à l'adresse e-mail "redaction@stileex.xyz".

Article 5: Nature et contenu des œuvres

Le thème du concours La Plume Stileex 2018 est : « La Beauté de Tana ». Les œuvres des participants devront donc respecter ce thème. En addition, elles devront également répondre aux normes ci-après :



5.1 Nature des œuvres

Les œuvres autorisées dans ce concours sont des textes rédigés en français, peu importe le style utilisé.

5.2 Contenu des œuvres

Les textes devront respecter les règles de conjugaison, grammaticales et orthographiques de la langue française. Le nombre de mots maximal est de 5 000.

5.3 Les interdits

Certaines œuvres envoyées à Stileex pourraient être publiées sur divers supports de publication et exposées au grand public. Ainsi, pour le respect des droits propres à chacun et pour le maintien de l'ordre public, sont interdits :

- les textes à connotation sexuelle, érotique, pornographique, raciste ou injurieuse, faisant l'apologie de la violence et/ou du nazisme
- les textes à visée politique et/ou religieuse

Article 6 : Droits d'auteur et autorisation d'exploitation

En participant au concours « La Plume Stileex », le candidat soumet son œuvre sous licence libre.

Par conséquent, il concède à l'organisateur le droit :

- d'utiliser son œuvre sans limitation
- de l'étudier de quelque manière que ce soit
- de la modifier dans le but de l'améliorer ou de l'incorporer dans une œuvre dérivée
- d'en faire une diffusion sur le web, sur papier ou sur d'autres médias

Article 7 : Responsabilités et réserves

D'une part, dans l'organisation de ce concours littéraire, les responsabilités de l'organisateur sont limitées. D'autre part, il s'accorde des réserves.

7.1 Responsabilité

L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait ainsi être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

7.2 Réserve

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis tout dossier de participation ne respectant pas le présent règlement.

Article 8: Gratuité de la participation

Aucun droit de concours n'est demandé aux participants. En d'autres termes, la participation au concours La Plume Stileex est gratuite.




Article 9 : Règlement

Le présent règlement peut être consulté sur le site « <https://stileex.xyz/> ».

Le non-respect de l'un des termes édictés dans ce document entraîne la disqualification immédiate du candidat, décision applicable à la discrétion de l'organisateur.

La participation au concours La Plume Stileex signifie de facto l'acceptation totale et complète du présent règlement par le participant.

Article 10 : Loi applicable

Le présent règlement est soumis à la loi malgache.

Toute difficulté relative à l'interprétation et/ou à l'exécution de ce règlement sera réglée à l'amiable entre les parties. Si dans le mois qui suit, aucun accord n'est trouvé, le litige pourra être soumis au tribunal compétent d'Antananarivo.

Le Huissier de justice



Maître Alain RAKOTONIRINA

Le Directeur de publication de la Revue Stileex



Simon LEE